

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement Question écrite n° 109815

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'Établissement national des invalides de la marine, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de s'abstenir de modifier le statut de l'ENIM, mais d'étendre au régime spécial le dispositif des conventions d'objectifs et de gestion (COG), avec le concours de la sous-direction du travail et des affaires sociales de la DTMRF et du contrôle général économique et financier pour le suivi de sa mise en oeuvre. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'audit de modernisation concernant l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), organisme gestionnaire du régime de sécurité sociale des marins, a fait l'objet d'un rapport rendu public le 13 avril 2006. Cet audit s'inscrivait dans le cadre général des actions de modernisation définies par la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2005. Il avait pour objectif d'examiner les scénarios d'évolution possibles du statut de l'ENIM, dans le but d'en améliorer le fonctionnement. Parmi les recommandations formulées par les rapporteurs figure la conclusion d'une convention d'objectifs et de gestion avec les autorités de tutelle de l'établissement. L'ENIM s'attachera à mener à bien cette recommandation en 2007. Il convient de souligner que l'ENIM, gestionnaire du programme 197 - régimes de retraite et de sécurité social des marins - rend compte depuis 2006 de la gestion du régime suivant les principes de la LOLF, sur la base de rapports annuels de performance, fixant un certain nombre d'objectifs quantifiés.

Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 109815

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11724 **Réponse publiée le :** 20 mars 2007, page 3025